

## **SABETON - COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU**

**COMMUNIQUE DU 6 NOVEMBRE 2015**

### **Annonce d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les titres COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU**

Le Conseil de Surveillance de la société SABETON, réuni en date du 6 novembre 2015, a décidé d'initier un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la société COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, dont elle détient à ce jour 98,17 % du capital et 98,71 % des droits de vote (l'« **Offre** »).

Une telle opération permettrait de proposer aux actionnaires minoritaires de la société COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU une liquidité immédiate et intégrale de leurs titres et ce, dans un contexte de faible rotation du flottant sur le marché Euronext à Paris.

Le prix proposé devrait être compris entre 75 € et 85 € par action, sous réserve des travaux de l'expert indépendant qui sera désigné conformément à la réglementation applicable. Cet expert indépendant sera notamment en charge d'apprécier les conditions financières du projet d'Offre et d'établir une attestation d'équité.

Le dépôt du projet d'Offre et de note d'information établi conjointement par les sociétés SABETON et COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU devrait intervenir au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Le présent communiqué est établi par les sociétés SABETON et COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU conformément aux dispositions de l'article 223-34 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.